

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2019

**Concernant l'approbation du compte de gestion par Monsieur KERMORGANT, Receveur Municipal**

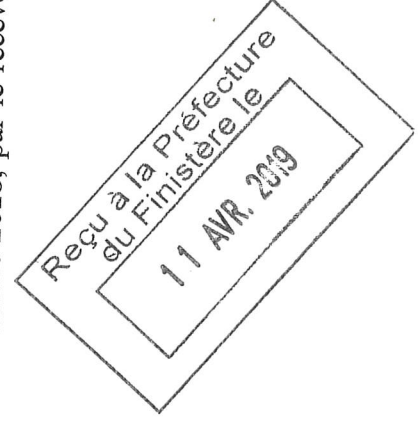
Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
  - 2° Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le 10 AVR. 2019  
Et de la publication, le 10 AVR. 2019  
Fait à Landivisiau, le 10 AVR. 2019  
Le Directeur Général des Services  
Pascal NANTEL



Fait à Landivisiau, le 4 avril 2019

Le Maire,

Laurence CLAISSE.

